



le *Bulletin départemental* de *l'inspection académique* de la *Haute-Saône*

Directeur de la publication :
Jean-Louis BRISON, Inspecteur d'académie
N°ISSN : 1281-1785
Inspection académique de la Haute-Saône
5, place Beauchamp
BP 419 – 70013 VESOUL CEDEX
Téléphone : 03-84-78-63-00
Télécopie : 03-84-78-63-63

SOMMAIRE

1- INFORMATIONS GENERALES

- Réunion de rentrée de l'union sportive de l'enseignement du 1^{er} degré page 2
- Communiqué de l'office central de la coopération à l'école (OCCE 70) page 2
- Attention aux poux page 3
- Site internet de l'inspection académique page 3
- Information sur l'existence et la mission des médiateurs académiques page 3

2- ACTIONS EDUCATIVES

- Opération « Fermes ouvertes » et « mission Tellus » page 4
- Préavis de classe de découverte - Séjour avec nuitée page 4
- Formulaire de départ en classe de découverte page 5
- Education culturelle - B2i et découverte du monde page 6
- Jeunes reporters pour l'environnement page 5
- 17^{ème} semaine de la presse et des médias dans l'école page 5
- Action départementale 2005-2006 - Littérature page 7
- Fiche d'inscription « Lire l'autre » page 8
- Ecole et cinéma 2005-2006 page 9
- Fiche d'inscription école et cinéma page 10

3- RESSOURCES HUMAINES

- Premier concours interne professeurs des écoles 2006 page 11
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteurs ou de professeur des écoles CAFI PEMF 2006 page 11
- Demande de poste à l'étranger 2006-2007 page 11
- Affectation des personnels enseignants spécialisés du 1^{er} degré en Nouvelle Calédonie et Mayotte page 11

4- REGLEMENTATION

- Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école page 12
- Annexe 1-A : liste candidature page 13
- Annexe 1-B : déclaration de candidature page 14
- Affiche concours de recrutement de personnel page 15



Editorial

J'éprouve un grand plaisir à rédiger pour la première fois l'éditorial du bulletin départemental de l'inspection académique de la Haute-Saône. Nommé le 1^{er} août 2005, j'ai à cœur de me mettre au service des élèves de notre département avec engagement, persuadé que l'école constitue le levier essentiel et indispensable de la réussite et de la promotion de chaque enfant. L'actualité est riche de dispositions nouvelles en raison de l'adoption de textes législatifs importants. Je reviendrai très prochainement sur la mise en œuvre des premières mesures de la loi d'orientation pour l'avenir de l'école. Je souhaite simplement attirer aujourd'hui l'attention de tous sur la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Depuis de nombreuses années l'intégration scolaire a connu un développement confirmé bien qu'inégal entre le premier et le second degré. Il convient aujourd'hui de franchir une nouvelle étape. A compter du 1^{er} janvier 2006, les dispositions actuelles de la loi se mettent en place. Une maison départementale des personnes handicapées sera créée pour abriter l'ensemble des services et des administrations susceptibles de concourir à l'accompagnement des personnes handicapées. En son sein, la commission départementale d'accès au droit et à l'autonomie évaluera les besoins et les moyens à mettre en œuvre pour que le droit soit effectif. La scolarisation des élèves handicapés est une obligation pour les parents, ils sont donc inscrits de droit à l'école, au collège et au lycée. Il est dorénavant de notre devoir à tous de faire que ce droit soit réalisé. D'ores et déjà, j'adresse mes félicitations à tous les enseignants spécialisés ou non, qui ont permis l'émergence de ce droit. Je souhaite à chacune et à chacun une année riche en satisfaction professionnelle.

Jean-Louis Brison

1 - INFORMATIONS GENERALES

REUNIONS DE RENTREE DE L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU 1^{ER} DEGRE

CIRCONSCRIPTIONS	DATES	HEURES	LIEUX
GRAY	Mardi 20 septembre	17h 15	Ecole L.Pergaud d'Arc les Gray
LURE	Lundi 12 septembre	17h 15	Ecole de Magny Vernois
LUXEUIL	Lundi 5 septembre	17h 30	Ecole de Baudoncourt
VESOUL NORD	Jeudi 15 septembre	17h 15	Gymnase de Port sur Saône
VESOUL SUD	Mardi 13 septembre		Ecole de Quincey
Vesoul sud maternelle + Vesoul nord maternelle – Secteur Vesoul	Jeudi 22 septembre	17h 15	Ecole maternelle d'Echenoz Village

EXAMEN DU CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE

Les inscriptions auront lieu du : **lundi 10 octobre au lundi 14 novembre 2005** inclus

à l'inspection académique de la Haute-Saône, Division des élèves, de la pédagogie et des examens
5, place Beauchamp - BP 419 - 70 013 VESOUL CEDEX

Cet examen qui s'adresse aux candidats non titulaires d'un diplôme et qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire durant l'année civile en cours aura lieu le **JEUDI 8 DECEMBRE 2005**.

Cette session ne concerne que les candidats individuels scolaires et non scolaires.

Pour retirer les dossiers d'inscription et obtenir tous les renseignements complémentaires utiles, s'adresser à la division des élèves, de la pédagogie et des examens au : 03 84 78 63 45

COMMUNIQUE DE L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE (OCCE 70)

Ensemble, nous faisons vivre la COOPERATION A L'ECOLE :

- réalisations ponctuelles : spectacles, enquêtes, fêtes
- travaux en continu : journal scolaire, plan de travail, éducation à l'environnement, responsabilités dans la classe, ...
- projets plus lourds : classe de découverte, voyage échange de correspondance,...

Pour mener à bien ces projets : dans chaque école : UNE COOPERATIVE !

- une structure gérée par les enfants avec l'aide des maîtres
- la citoyenneté en actes : reconnaissance du rôle et des pouvoirs de chacun
- une existence légale nous permettant de gérer les fonds
- une reconnaissance officielle
- une motivation pour le travail quotidien et les apprentissages
- un esprit et un cadre de travail valorisant

Avec l'OCCE, **prolongeons et enrichissons nos travaux avec les groupes départementaux**, composés des coopératives intéressées (cirque, environnement, journal scolaire et presse, théâtre, arts plastiques, TICE, droits de l'enfant,...) :

- des réseaux d'échanges vivants et fructueux
- des rassemblements d'enfants, temps forts motivants
- une aide matérielle et pédagogique
- information, conseils, documentation
- actions de formation des maîtres

REUNION DEPARTEMENTALE DE RENTREE :

Mercredi 12 octobre, 9h 30, au siège OCCE (enceinte collège Gérôme, entrée piétons de l'IA)

Fonctionnement des groupes OCCE 70 et leurs actions – Les projets des coopératives en 2005-2006 – Echanges d'informations, questions diverses. N'hésitez pas à prendre contact : OCCE, BP 455, 70007 VESOUL CEDEX
N'hésitez pas à prendre contact : OCCE, BP 455, 70007 VESOUL CEDEX

Tél : 03 84 75 87 87 Courriel : occe.70@wanadoo.fr

ATTENTION AUX POUX

La pédiculose est un problème de santé publique récurrent dans les écoles et autres collectivités. Une page de conseils aux enseignants et aux parents peut être téléchargée sur le site internet de l'inspection académique : la trouver avec le moteur de recherche (mot clé = poux) ou liée à la page du service de santé de l'IA 70, à la rubrique « aide et accompagnement apportés aux élèves ».

SITE INTERNET DE L'INSPECTION ACADÉMIQUE

Nous informons les enseignants et personnels nouvellement arrivés dans le département que diverses informations sur notre système éducatif sont disponibles sur le **site internet de l'inspection académique** de Haute-Saône.

Celui-ci est inclus dans le site du rectorat de Besançon dont il constitue un (petit) sous-ensemble. Il s'adresse principalement au « grand public ». Adresse :

www.ac-besancon.fr

Le site « EXTRANET » (en construction) s'adresse aux personnels de l'Éducation nationale de l'académie. On y accède depuis n'importe quelle page du site internet grâce à :

Identifiant = **extracad**

Mot de passe = **003**

Pour notre département, l'extranet offre pour l'instant la rubrique « **classes de découvertes et sorties** » : montage de projet, réglementation, imprimés etc.. L'extranet est appelé à s'étoffer dans les mois et années à venir.

Information sur l'existence et la mission des médiateur académiques

Le médiateur de l'éducation nationale et les médiateurs académiques ont été institués par le décret n°98-1082 du 1^{er} décembre 1998. Ils sont nommés directement par le ministre et leur action est **bénévole**. Ils sont « **saisis** » **directement**. Les médiateurs reçoivent les réclamations d'ordre **exclusivement individuel** concernant le fonctionnement du service éducation, **de la maternelle à l'enseignement supérieur**, émanant :

- **des usagers (parents d'élèves, lycéens, étudiants)**
- **de tous les agents de l'éducation nationale, quel que soit leur statut**

La réclamation doit être faite, **par écrit** (lettre, fax ou mail) et lorsqu'un différend avec l'administration de l'éducation nationale n'a pas trouvé de solution satisfaisante de la part de la hiérarchie.

Le recours au médiateur **ne peut donc intervenir qu'après** une démarche auprès de l'autorité responsable (recteur, inspecteur d'académie, IEN, chef d'établissement, directeur d'école), une réponse négative ou l'absence de réponse.

Le médiateur de notre académie, inspecteur d'académie honoraire, peut être joint :

- **par téléphone au 03 84 65 49 74**
- **par mail** michel.vigneron@ac-besancon.fr ou vignem@club-internet.fr
- **par fax au 03 81 65 73 59**
- **par courrier** : M. le médiateur académique, rectorat, 45 avenue Carnot 25030 Besançon cedex

SEMAINE DE LA SECURITE ROUTIERE

Dans le cadre de la semaine de la sécurité routière qui aura lieu du 17 au 24 octobre 2005, j'invite les écoles primaires à aborder le thème de la sécurité aux abords de l'école (port de la ceinture, se déplacer sur le trottoir, traverser une chaussée...) ainsi que les règles de sécurité dans les bus (descente du bus, exercice d'évacuation, savoir attendre le bus en toute sécurité ...).

Un document pédagogique « la sécurité routière à l'école primaire » donne d'excellentes pistes pédagogique dans le cadre de la mise en œuvre de l'APER et en liaison avec les programmes 2002.

D'autres part, la direction régionale et l'équipement de Franche-Comté vient d'éditer un document intitulé « l'enfant et l'accident de la route en Franche-Comté » qui peut être utilisé par les maîtres de cycle III pour une information sur le risque routier chez les enfants et adolescents.

Enfin, il existe au CDDP de Vesoul, ainsi que dans chaque collège des mallettes de la prévention routière « bicyclette et sécurité ».

2 – ACTIONS EDUCATIVES

Opérations « Fermes ouvertes » et « Mission Tellus (communiqué de la FDSEA 70)

Comme chaque année, la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) et les Jeunes agriculteurs (JA) proposent aux classes de cycle 3 de faire connaissance avec l'agriculture locale à travers deux dispositifs distincts :

- **Ferme ouverte** permet de visiter l'exploitation d'un agriculteur bénévole et volontaire entre le 15 novembre et le 15 décembre 2005.
Autour de cette expérience de découverte, les classes réalisent des recherches complémentaires sur l'activité agricole puis produisent une restitution dont la forme est libre, pour le 15 avril 2006 – Une remise de prix est prévue en juin 2006.
- **Mission Tellus** consiste à accueillir un agriculteur en classe pour échanger sur son métier et sa dimension européenne. Une mallette pédagogique est laissée à disposition de l'école.

Renseignements et inscriptions : Sandrine Boudot FDSEA – JA - Maison des agriculteurs 17 quai Yves Barbier 70006 Vesoul Cedex Tél : 03 84 77 14 26 Fax : 03 84 77 14 96 Courriel : s.boudot@fdsea70.fr

PREAVIS DE CLASSE DE DECOUVERTE – SEJOUR AVEC NUITEE(S)

Le préavis permet à l'inspection académique de suivre le montage des projets en relation avec le conseil général de Haute-Saône qui les subventionne aux conditions suivantes (1^{er} degré) :

- 1) La commune apporte une participation financière supérieure ou égale à celle du conseil général qui s'élève à 23 € / séjour / élève
- 2) Le séjour dure au moins 3 jours (2 nuitées) en maternelle.
- 3) Le séjour dure au moins 5 jours (4 nuitées) en élémentaire.
- 4)

Les préavis doivent parvenir à l'inspection académique **pour le vendredi 21 octobre prochain.**

RAPPELS :

* Les collègues qui montent un projet pour la première fois et ceux qui rencontreraient des difficultés particulières doivent solliciter l'aide de l'enseignant chargé de ce dossier :

Jean-Louis Dubois, mission « **séjours**, environnement et sciences » **Tél** : 03 84 78 63 52

Mél : J-Louis.Dubois@ac-besancon.fr

* L'essentiel de la documentation se rapportant aux classes de découvertes est disponible sur le site EXTRANET de l'inspection académique, à l'adresse suivante : identifiant = extracad mot de passe = 003

<http://www.ac-besancon.fr/siteaca/extranet/apercu.php3?IdPage=3730>

ou avec le roll-over (menu à choix multiples à gauche) de l'extranet :

- 1) espace spécifiques
- 2) inspection académique de Haute-Saône
- 3) classes de découvertes et sorties

PREAVIS DE DEPART EN CLASSE DE DECOUVERTE
(Séjours avec nuitée)

A retourner à :

Inspection académique
division des élèves et de la pédagogie
5, place Beauchamp - BP 419
70013 VESOUL

Mél : ce.viesco.ia70@ac-besancon.fr

ECOLE :

Adresse :

Code postal : 70

Commune :

Téléphone :

Courrier électronique :

Nom et prénom de l'enseignant :

Cours ou cycle :

Envisage d'organiser un séjour avec nuitée(s) au cours de l'année scolaire 2005-2006.

Si connus,

Lieu :

Durée et période :

Le patrimoine au bord de l'eau

Concours scolaire national ayant pour but de faire découvrir aux élèves un patrimoine local et de les initier à l'informatique en les guidant dans la création d'un petit journal.

Ouvert aux classes de CM1, CM2, 6^{ème} et 5^{ème} des écoles et collèges.

Organisateurs : la fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux (FNASSEM) et la Fondation du Patrimoine, en partenariat avec le magazine Arkéo Junior et avec le soutien du **Scéren-CNDP (département Arts & Culture)**.

Les élèves doivent réaliser au cours de l'année scolaire un petit journal à partir de la maquette fournie par les organisateurs. Le travail porte sur le thème : **le patrimoine au bord de l'eau**. Les classes devront donc s'attacher plus particulièrement à l'étude du patrimoine bâti et des métiers liés à ce thème : lavoirs, fontaines, moulins, ponts, aqueducs, termes, canaux, écluses, digues, ports, scieries, tanneries, teintureries, réseaux hydrauliques, etc.

Vous trouverez sur le site internet le dossier de ce concours : règlement, maquette et annexe destinée aux enseignants : www.associations-patrimoine.org (rubrique "Actions éducatives").

Retour des travaux réalisés : avant le **22 avril 2006**

Pré-inscriptions : avant le **2 janvier 2006**

Renseignements :

Cécile Le Goc (FNASSEM - 02 99 54 60 00)

Audrey Guérin (Fondation du Patrimoine - 01 53 67 76 16)

Relais – conseil à l'inspection académique :

Jean-Louis Dubois (éducation à l'environnement)

Jocelyne Parisot (action culturelle)

Tél. : 03 84 78 63 52 Courriel : j-louis.dubois@ac-besancon.fr

Jeunes reporters pour l'environnement

Jeunes reporters pour l'environnement (JRE) est un programme d'éducation à l'environnement destiné aux jeunes de 11 à 20 ans (collèges, lycées).

Encadrés par leurs enseignants, les élèves mènent des enquêtes journalistiques sur des thématiques d'environnement local. Ils communiquent leurs productions au grand public par différents biais (article, exposition, reportage photo, vidéo, site internet...)

L'équipe JRE apporte un cadre méthodologique, de la documentation et des moyens de valoriser le travail des élèves (concours, publications, site du réseau international).

Pour en savoir plus : www.jeunesreporters.org

Contact : Marion Cohen – Courriel : jre.feee@wanadoo.fr – Tél. : 01 45 49 07 09

17^{ème} semaine de la presse et des médias dans l'école

La dix-septième édition de la semaine de la presse et des médias dans l'école se déroulera du lundi 13 au samedi 18 mars 2006.

Cette année scolaire, les enseignants et leurs élèves sont invités à « **Découvrir le monde avec les médias** ».

Inscription des écoles et établissements scolaires du **jeudi 12 janvier** à 14 h 00 au **vendredi 3 février** à 18 h 00 sur le site internet du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (CLEMI) : www.clemi.org

Une information plus conséquente devrait avoir lieu ultérieurement.

Correspondante du CLEMI à l'inspection académique :

Jocelyne Parisot – Tél. : 03 84 78 63 52 – Courriel : ce.mdl.ia70@ac-besancon.fr

« LIRE L'AUTRE »

Thème retenu

Après la gourmandise, le thème retenu pour l'action départementale à dominante littérature 2005-2006 est : **DIFFÉRENCES**. Dans les ouvrages sélectionnés, il est question de plusieurs types de différence : différence entre filles et garçons, différence culturelle, différence physique, différence de mise en page...

Chaque ouvrage de la sélection offre la possibilité de **LIRE L'AUTRE**, afin d'ouvrir la réflexion sur des valeurs universelles telles que la tolérance, le respect d'autrui...

Répartition des ouvrages sélectionnés

La sélection des ouvrages de jeunesse est répartie en trois catégories :

- TPS-PS-MS,
- GS-CP-CE1,
- CE2-CM1-CM2-6^e.

Programmation des activités pédagogiques

Ce thème fédérateur peut prendre place dans la programmation de littérature d'une classe, d'un même cycle ou d'une école. En fonction des choix de chacun, certains de ces ouvrages de littérature de jeunesse pourront faire l'objet de construction de séquences pédagogiques adaptées articulant lecture et écriture, incluant des débats interprétatifs comme le préconisent les instructions officielles. En effet, l'apprentissage de la COMPRÉHENSION (texte, images) travaillée via l'oral et l'écrit, continue lors des moments d'échange au sein de la communauté classe. Ici, la tâche intellectuelle des élèves consiste à établir un lien entre SOI et les AUTRES, autrement dit à réfléchir sur l'attitude à adopter vis à vis d'autrui.

Accompagnement pédagogique

L'action départementale sera accompagnée, entre autres, d'outils pédagogiques. Ceux-ci sont en cours de réalisation au sein de la commission littérature et seront mis en ligne au fur et à mesure de leur réalisation.

Restitutions orales

Dans le cadre d'un échéancier qui sera précisé ultérieurement, les classes participantes se rencontreront pour présenter des productions orales, dans le courant du troisième trimestre 2005-2006.

Consultation du site départemental : http://artic.ac-besancon.fr/animateurs_ia70

A ce jour, il est possible de consulter : la liste des ouvrages sélectionnés, une grille de dispositifs pédagogiques, des fiches qui analysent quelques ouvrages de littérature de jeunesse.

Renseignement complémentaire :

Leïla Baïri (Maîtrise du langage et de la langue française) :

03 84 78 63 52

le.mdl.ia70@ac-besancon.fr

Fiche d'inscription

ACTION DÉPARTEMENTALE « LIRE L'AUTRE »

Remplir une fiche par classe et la retourner au plus tard le : **samedi 15 octobre 2005.**

Retourner la fiche à :

Inspection académique de la Haute-Saône

Maîtrise du langage

5, place Beauchamp

70013 VESOUL cedex

tél : 03-84-78-63-52

(ou) fax : 03-84-78-63-63 (à l'intention de Leïla Baïri)

(ou) mél : ce.mdl.ia70@ac-besancon.fr

...?.....

ECOLE

Adresse :

.....
.....
.....

Circonscription (entourer) : AIS GRAY LURE LUXEUIL VESOUL nord VESOUL sud

Numéro de téléphone :
.....

Adresse électronique :
.....

CLASSE

Nom et prénom de l'enseignant :
.....

Classe : Nombre d'élèves :

SÉLECTION DES LIVRES

Cycle choisi (voir liste sur le site départemental http://artic.ac-besancon.fr/animateurs_ia70) :
.....
.....

ECOLE ET CINEMA 2005-2006

• Partenaires

- L'inspection académique de la Haute-Saône (coordination Education nationale),- les Amis du Cinéma (coordination départementale cinéma),- les réseaux Ecran Mobile et Cinévasion,- le CDDP,- les exploitants des salles de cinéma.

• Objectifs

- Former l'enfant spectateur par la découverte active du cinéma en salle à partir du visionnement d'œuvres du patrimoine et d'autres cultures.
- Développer le sens critique par la lecture d'images au cours d'activités pédagogiques.

• Organisation

- Ce dispositif s'adresse aux élèves des cycles II et III (de la GS au CM2), il est étendu au cycle I pour quelques films.

- 6 films ont été choisis pour le département dans le catalogue national **ECOLE ET CINEMA**.

- Les classes participantes assistent à 3 séances, au moins, pendant le temps scolaire, dans une salle de cinéma partenaire.

- Des documents d'accompagnement (un livret « Cahier de Notes sur... » pour l'enseignant, une fiche de présentation du film pour les élèves) sont fournis gratuitement avant chacune des projections.

- Une formation d'une demi-journée par film est prévue (mercredi matin au CDDP) sur la base du volontariat.

Il est impératif de s'inscrire dans le plan de formation continue, même si vous ne pourrez pas assister à toutes les formations.

- Tarif : 2,00 € / élève / film.

• Lieux de projection

Salles pouvant accueillir le dispositif : **Faverney, Gray, Gy, Lure (espace Méliès), Luxeuil (espace Molière), Marnay, Port-sur-Saône, Vesoul (Majestic et espace Villon), Villersexel.**

D'autres lieux pourront être envisagés.

• Programmation

TITRE et PRESENTATION	CYCLE	PERIODE
<i>La planète sauvage, R. Laloux et R. Topor, France, 1973</i> Des hommes, privés de savoir, sont réduits à l'état d'esclaves par des créatures géantes qui les utilisent comme des petits animaux de compagnie. Avec ruse et intelligence, les hommes vont réussir à retrouver leur liberté et se réappropriier le savoir encyclopédique universel.	III	09/11 au 22/11
<i>Courts-métrages de Garri Bardine, 55 min</i> - Conte pour la route - Hop là, badigeonneurs – La boîte – La nounou -	I-II-III	07/12 au 20/12
<i>Peau d'âne, J. Demy, France, 1970, couleurs, 89 min</i> Une reine en mourant fait jurer au Roi son époux de ne se remarier qu'avec une femme plus belle qu'elle. Muré dans son veuvage, le Roi se décide enfin à regarder des portraits de princesse à marier. Un seul retient son attention : celui de sa fille...	II-III	11/01 au 24/01
<i>Le cirque, Ch. Chaplin, Etats-Unis, 1928, muet et cartons en VF, noir et blanc, 70min</i> Charlot le vagabond, poursuivi par un policier qui le prend pour un voleur, entre dans un cirque et perturbe un numéro de clown en suscitant les rires d'un public endormi. Le patron lui propose de faire des essais qui ne seront pas convaincants. Sur le point de partir, un autre incident lui rapporte un franc succès...	I-II-III	01/03 au 14/03
<i>Jeune et innocent, A. Hitchcock, Grande-Bretagne, 1937, VO sous-titrée, 80 min</i> Une dispute de nuit... Un homme, affublé d'un tic, est giflé par une femme, Christine. Le lendemain, le jeune Robert Tisdall découvre le cadavre de Christine, noyée. La femme a été assassinée avec la ceinture d'un pardessus que le jeune homme a perdu et cet indice accuse Robert...	III	05/04 au 15/04
<i>Katia et le crocodile, V. Simkova et J. Kucera, Tchécoslovaquie, 1966, VF, 70 min, noir et blanc</i> Dans la rue Katia, brunette de huit ans, essaye de tuer le temps. Rencontré par hasard, un écolier lui confie les animaux de sa classe qu'il doit garder pendant les vacances : deux lapins, un petit singe, un étourneau qui parle, des souris blanches, une tortue et un bébé crocodile ! Katia ramène la ménagerie chez son grand-père, le violoniste. Minka, la petite sœur veut jouer avec les animaux et les laisse s'échapper...	II-III	03/05 au 16/05

NB : les périodes indiquées dans le tableau sont communiquées afin de vous permettre d'établir un choix ; les dates précises des projections seront données après réception des inscriptions .

FICHE D'INSCRIPTION

Remplir impérativement une fiche par classe et la retourner au plus tard le :

jeudi 29 septembre 2005.

Les demi-journées de formation auront lieu le mercredi matin de 09H00 à 12H00 au CDDP (les dates seront communiquées ultérieurement).

Retourner la fiche à :

Inspection académique de la Haute-Saône

Maîtrise du langage
5, place Beauchamp
70013 VESOUL cedex
tél : 03-84-78-63-52
fax : 03-84-78-63-63 (à l'intention de Leïla BAÏRI)
mél : ce.mdl.ia70@ac-besancon.fr

.....?.....

ECOLE

Adresse :

.....

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

CLASSE

Nom et prénom de l'enseignant :

Classe : Nombre d'élèves :

TITRES DES TROIS FILMS RETENUS

.....

.....

.....

LIEU DE PROJECTION CHOISI

.....

Cas particuliers

Afin d'organisation le calendrier des projections, précisez si vous avez des jours d'activités prévues (piscine...). Nous en tiendrons compte dans la mesure du possible :

.....

.....

.....

3 - RESSOURCES HUMAINES

PREMIER CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES SESSION 2006

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Peuvent se présenter au premier concours interne, les instituteurs titulaires qui justifient de trois années de services effectifs en cette qualité au 1er septembre de l'année précédant le concours.

INSCRIPTIONS :

L'inscription du candidat doit être effectuée auprès de l'inspecteur d'académie du département au titre duquel il désire concourir.

Le registre des inscriptions sera ouvert à partir du :

Jeudi 15 septembre 2005 jusqu'au mercredi 16 novembre 2005 à 17 h 00 à

l'inspection académique de la Haute-Saône - Division des ressources humaines - Bureau de la protection sociale et des pensions
5, place Beauchamp - BP 419 - 70013 VESOUL Cedex - tél. : **03.84.78.63.32.**

Compte tenu de la suppression de la franchise postale, aucun dossier ne pourra être adressé à l'école sur demande téléphonique. Il sera, soit remis en mains propres, soit adressé au candidat qui aura préalablement établi une demande écrite accompagnée d'une enveloppe grand format timbrée à **1,22 €** et libellée à son adresse.

La date de l'épreuve écrite a été fixée sur le plan national, au **MERCREDI 22 MARS 2006.**

Le nombre de postes prévu pour la Haute-Saône sera communiqué ultérieurement.

Les dossiers dactylographiés servant de base à l'épreuve orale d'admission devront être remis, en double exemplaire, aux surveillants de l'épreuve écrite, le **mercredi 22 mars 2006.**

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'inspection académique - Division des ressources humaines - Bureau de la protection sociale et des pensions.

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ECOLES
MAITRE FORMATEUR **CAFIPEMF 2006**

Le dépôt des sujets de mémoire est fixé au mercredi 14 septembre 2005. La réunion de la commission d'agrément est fixée au **mercredi 21 septembre 2005**

.Le registre des inscriptions au CAFIPEMF **est ouvert du 07 septembre au 07 octobre 2005** : les candidats instituteurs ou professeurs des écoles titulaires doivent justifier au 31 décembre de l'année de l'examen d'au moins 5 ans de services effectifs.

Les inscriptions, sur papier libre, seront accompagnées de la décision d'agrément et parviendront à la division des ressources humaines bureau de la protection sociale et des pensions par la voie hiérarchique très rapidement.

DEMANDE DE POSTE A L'ETRANGER ANNEE SCOLAIRE 2006-2007

La note de service relative aux modalités de dépôt de candidature pour l'obtention de postes d'enseignement, d'éducation et d'orientation relevant de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, année scolaire 2006-2007 a été publiée au **B.O. n°32 du 8 septembre 2005.**

Les demandes sont déposées et saisies par voie électronique sur le site internet de l'AEFE www.afe.diplomatie.fr entre le 8 septembre et le 5 octobre 2005. Le dossier saisi, édité et signé sera remis, **accompagné des pièces justificatives pour avis au plus tard le 7 octobre 2005 à votre inspecteur de circonscription qui le transmettra à l'inspection académique, division des ressources humaines.**

La liste des postes est consultable à l'adresse www.education-gouv.fr rubrique « concours, recrutement, carrières, personnels enseignants d'éducation et d'orientation », SIAD ou sur le site de l'AEFE.

Les enseignants sont vivement invités à consulter le B.O.n°32 du 8 septembre 2005 à l'adresse www.education-gouv.fr/bo/2005/32/MENP0501673.htm

AFFECTATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS SPECIALISES DU 1^{ER} DEGRE EN NOUVELLE-CALÉDONIE, A WALLIS-ET-FUTUNA ET MAYOTTE - Rentrée 2006

et

MISE A DISPOSITION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DE PERSONNELS
ENSEIGNANTS SPECIALISES DU 1^{ER} DEGRE - Rentrée 2006

Seuls les titulaires du CAEEA/CAFIPEMF, du CAEI/CAPSAIS/CAPA-SH ou du diplôme de psychologue scolaire peuvent faire acte de candidature.

Les dossiers sont téléchargeables sur le site SIAT à l'adresse <http://www.education-gouv.fr> rubrique « concours, carrière puis enseignants ». Les dossiers édités, complétés et signés par le candidat, accompagnés des pièces justificatives demandées doivent être remis **avant le 10 octobre 2005 à l'inspecteur de circonscription pour avis et transmission à l'inspection académique, division des ressources humaines.**

Les candidats sont vivement invités à consulter le B.O.n°32 du 8 septembre 2005 à l'adresse www.education-gouv.fr/bo/2005/32/MENP0501658N.htm (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Mayotte) ou www.education-gouv.fr/bo/2005/32/MENP0501659N.htm (Polynésie française)

4 - REGLEMENTATION

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ECOLE

Important :

- ◆ Les textes relatifs à l'organisation des élections ont été modifiés en 2004 et ont été publiés dans le BOEN n° 29 du 22 juillet 2004. La circulaire n° 2004-115 du 15 juillet 2004 actualise et modifie la circulaire n° 2000-82 du 9 juin 2000, en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 13 avril 1985 modifié par l'arrêté du 17 juin 2004, relatif au conseil d'école.
- ◆ Une circulaire n° 2001- 078 du 03 mai 2001 parue au BOEN n° 19 du 10 mai 2001 supprime la procédure d'habilitation des associations locales de parents d'élèves, clarifie le rôle des associations de parents d'élèves présentes dans les établissements scolaires ainsi que les modalités de distribution des documents.

Textes de référence :

- ◆ Circulaire n° 2001-078 du 03 mai 2001 relative à l'intervention des associations de parents d'élèves dans les établissements scolaires.
- ◆ Circulaire n° 2004-115 du 15 juillet 2004 relative aux modalités d'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école.
- ◆ Note de service n° 2004-104 du 25/06/2004

Organisation et préparation des élections :

Les élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école se dérouleront, pour l'année scolaire 2005 –2006, **les vendredis 14 et samedi 15 octobre 2005.**

Au cours de la réunion des parents d'élèves, au début de l'année scolaire, une information doit être donnée aux familles sur les différentes instances où siègent les parents et sur l'organisation des élections de leurs représentants.

En accord avec les représentants des associations de parents d'élèves de l'école, la commission prévue à l'article 1^{er} de l'arrêté du 13 mai 1985 modifié, constituée en bureau des élections, arrête le calendrier des opérations électorales qui comprend la date des élections et celles des différents délais (établissement de la liste électorale, dépôt des candidatures, remise des bulletins de vote et des professions de foi, vote par correspondance, contestations). Il précise également le lieu, l'heure d'ouverture et de fermeture du scrutin. Le calendrier est affiché dans un lieu facilement accessible aux parents.

Par ailleurs, pendant une période de 4 semaines commençant 8 jours après la rentrée, les responsables des associations de parents d'élèves et les responsables des listes de candidats, peuvent prendre connaissance au bureau du directeur d'école, et éventuellement la reproduire, de la liste des parents d'élèves de l'école, comportant les adresses des parents qui ont donné leur accord à cette communication. Il s'agit en effet d'une information nominative qui ne peut être communiquée à un tiers sans l'autorisation expresse de l'intéressé. Il est donc indispensable que les parents aient préalablement autorisé l'établissement à faire figurer leur adresse sur les listes.

L'imprimé destiné à présenter les listes des candidatures de parents (recto) et à recevoir les déclarations de candidatures (verso) est joint en annexe.

Les notes d'informations destinées aux parents ainsi que le modèle de procès-verbal des résultats des élections seront adressées aux directeurs d'école ou responsables de RPI à la fin du mois de septembre.

Je vous demande de veiller attentivement à la régularité des procédures en vous reportant aux textes cités en référence. La division des élèves et de la pédagogie est à votre disposition pour toute information (03.84.78.63.15 ou 03.84.78.63.62).

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ECOLE

LISTE DE CANDIDATURES
Année scolaire 2005 – 2006Ecole maternelle – élémentaire ⁽¹⁾ de ⁽²⁾ :De ⁽³⁾

Liste présentée par.....

Nom	Prénom	Classe	Pour les listes d'union : fédération, union ou association locale de parents d'élèves ⁽⁴⁾

(1) *Rayer la mention inutile*(2) *Nom de l'école*(3) *Nom de la commune*(4) *Facultatif*

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL D'ECOLE

DECLARATION DE CANDIDATURES
Année scolaire 2005 – 2006Ecole maternelle – élémentaire ⁽¹⁾ de ⁽²⁾ :De ⁽³⁾

Nous, soussignés, certifions sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions requises pour être candidats et les remplir toutes.

Liste présentée par.....

Nom	Prénom	Classe	Pour les listes d'union : fédération, union ou association locale de parents d'élèves	Emargement

Représentants de cette liste auprès du directeur de l'école : M.....

(1) *Rayer la mention inutile*(2) *Nom de l'école*(3) *Nom de la commune*

Concours de recrutement de personnels de direction

· Un métier passionnant et en pleine évolution ·

Réunions d'information

☞ à BESANCON : Rectorat – Site Carnot - 45 avenue Carnot
le LUNDI 10 OCTOBRE à 17h30

☞ à BELFORT : Lycée Follereau – 3 rue Louis Marchal
le MARDI 11 OCTOBRE à 17h30

☞ à LONS-LE-SAUNIER : Collège Saint-Exupéry – 296 rue Charles Ragmey
le JEUDI 13 OCTOBRE à 17h30

☞ à VESOUL : Lycée Les Haberges – Rue Saint-Martin
le VENDREDI 14 OCTOBRE à 17h30

Clôture des inscriptions le 28/10/2005 17h

Dépôt des dossiers avant le 10 novembre 2005 minuit

VENEZ NOMBREUX !